



Union  
Solidaires

E-mail : [snui@snui.fr](mailto:snui@snui.fr)

<http://www.snui.fr> Réf. MPC/06

# SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

Paris, le 21 novembre 2006

Serge COLIN  
Secrétaire Général du SNUI  
à  
Monsieur Thierry BRETON,  
Ministre de l'Economie des Finances  
et de l'Industrie  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Objet : Mouvement complémentaire  
du 1<sup>er</sup> janvier 2007 des agents  
de catégorie C de la DGI

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du mouvement de mutations des agents de catégorie C de la DGI, de nombreux agents n'obtiennent pas satisfaction suite à leur demande. En effet, le projet de mouvement diffusé par l'Administration le 3 novembre fait état de 49 départements fermés. De plus, 349 agents sont en attente de rapprochement de conjoint.

Les représentants du personnel ont demandé à l'Administration d'élaborer un projet complémentaire avant la tenue de la CAP, convoquée initialement le 15 novembre. Ils ont essuyé un refus pur et simple alors que cette possibilité aurait permis à la CAP de tenir véritablement son rôle. De fait, cette instance qui se réunira en 2<sup>ème</sup> convocation à compter du 20 novembre, sera simplement chargée d'achever le projet de mouvement alors que cela relève du rôle initial de l'Administration.

Les représentants des personnels ont décidé de siéger à la CAP afin de remplir leur mandat et défendre les intérêts individuels et collectifs des agents. Ils exigeront que le mouvement définitif publié le 5 décembre prochain soit nettement amélioré par rapport au projet.

La qualité d'un mouvement de mutation est fortement dépendante du niveau des emplois. En ce sens, la catégorie C paye un lourd tribut du fait des suppressions massives d'emplois qui dégradent les conditions de vie au travail des agents et entraînent des blocages des mutations.

De plus, il ressort des documents fournis par l'Administration un différentiel inacceptable entre les effectifs budgétaires et les effectifs réels :

|                       | Année 2003  | Année 2004  | Année 2005  |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Effectifs budgétaires | 34797       | 33757       | 32587       |
| Effectifs réels       | 32693       | 31937       | 31004       |
| Différentiel          | <b>2104</b> | <b>1820</b> | <b>1583</b> |

(source : bilan social 2005 de la DGI)

Vous comprendrez que nous ne pouvons accepter ce « décalage organisé » entre les possibilités budgétaires et le niveau des effectifs réellement en fonctions dans les services, d'autant plus que cette « anomalie » chronique est également responsable du blocage des mutations.

La DGI organise un concours pour le recrutement externe d'agents de catégorie C pour 2007. Les résultats définitifs seront notifiés le 2 février 2007. Les lauréats prendront leurs fonctions au mois de mai.

Par la présente, je vous demande expressément d'avancer la date de publication des résultats de ce concours pour la situer au plus près du 1<sup>er</sup> janvier 2007. De ce fait, les agents pourront être recrutés dès le mois de février.

Une réponse favorable à cette revendication permettra :

- de pourvoir, au moins en partie et de manière anticipée, les nombreux postes vacants ;
- de limiter le nombre important de renoncations au concours (aux alentours de 20 % en 2006) ;
- de permettre aux lauréats du concours d'être en fonctions dans les services dès le mois de mars après leur stage de formation initiale de six semaines (la campagne « Impôt sur le revenu » se tient maintenant au 2<sup>ème</sup> trimestre de chaque année).

De plus, et c'est surtout l'objet de ma demande, ce recrutement, avancé dans le temps par rapport aux années précédentes, doit absolument être mis à profit pour améliorer sensiblement le mouvement complémentaire des agents de catégorie C du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Enfin, je vous rappelle que les agents de catégorie C de la DGI se sont fortement investis (plus de 50 %) dans le cadre de la journée de grève du 14 novembre pour que leurs revendications soient enfin entendues. Ces revendications portent sur l'arrêt des suppressions d'emplois, les garanties de gestion, l'amélioration des conditions de travail et le pouvoir d'achat.

Dans l'attente d'une réponse rapide et favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Serge Colin,